

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

LYCÉE DE LA TRILOTERIE.
Production d'eau chaude
sanitaire et chauffage des
locaux.

85.074

DATE DE CONVOCATION

25 SEPTEMBRE 1985

DATE D'AFFICHAGE

25 SEPTEMBRE 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 22

Nombre de votants 28

UNANIMITE

**Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
10. OCT. 1985
APPLICATION des articles 82.213
du 2.3.02

L'An mil neuf cent Quatre Vingt Cinq
le 1er Octobre

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI, Député-Maire,

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - MOST - BENOIT - Mmes
LAFAYE - BUCHET - Adjoint
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL
Mmes CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - MM. GEOFFROY -
MARCONI - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONNARD par Mme FONTAN Mme JEAN par Mme BUCHET
TAP par Mme DE GAYE M. REVOLAT par M. MARCONI
BOUTET par M. FABER
Absents : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT

DAUZICOU - BERNARD - LACOTTE

Excusés : M. LE GUEUT - M. LAPERCHE
Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 24 Juillet 1984, le Conseil Municipal
avait décidé d'entreprendre les travaux de rénovation de l'installa-
tion d'eau chaude sanitaire et chauffage du Lycée de la Triloterie.

En outre, des subventions avaient été sollicitées auprès de
M. le Recteur d'Académie et de M. le Directeur Régional de
l'A.F.M.E.

Par lettre du 8 Juillet 1985, M. le Préfet faisait savoir qu'une
subvention était accordée à la Ville dans le cadre du Fonds Spécial
Grands Travaux et présentait le montage financier de l'ensemble
de l'opération dont le détail est le suivant :

- Dépense à la charge de l'Etat 670.000 F
- Dépense à la charge de la Collectivité Locale 218.000 F

Sur ce montant de 218.000 F, une subvention du F.S.G.T. est
accordée au taux de 50 % du montant de la dépense H.T., soit 91.906F.

Lors de l'examen du dossier technique préparé par les Services
de l'Équipement, Service des Constructions Scolaires, il s'est
avéré nécessaire d'entreprendre simultanément des travaux de
modernisation et d'adaptation du réseau d'eau chaude sanitaire du
Lycée de la Triloterie.

Une dépense supplémentaire de 110.000 F a donc été inscrite. M.CADILLON, Responsable auprès du Rectorat pour les constructions scolaires nous en a aussitôt informé. Afin que la Ville de ROYAN n'ait pas une participation supplémentaire à prévoir, un montage financier complémentaire a été préparé, il se décompose comme suit :

- Montant de la dépense T.T.C.....	110.000 F
- Subvention exceptionnelle au titre d'un reliquat de l'année 1984	8.000 F
- Subvention exceptionnelle A.F.M.E. de 50 % du montant H.T. calculé sur les 102.000 F restant à financer, soit	43.000 F
- Subvention sur le reliquat F.S.G.T. de l'année 1984 50 % du montant H.T.....	43.000 F

De ce montage, il ressort que le cumul des trois subventions laisse apparaître un déficit de 16.000 F correspondant au montant de la T.V.A. Il sera donc nécessaire pour la Ville de faire l'avance de ces 16.000 F complémentaires (avance remboursable par le fonds de compensation de la T.V.A.).

En conséquence, il importe à la Ville de prévoir dans le cadre de son Budget pour 1985 une dépense totale de 218.000 F auxquels s'ajoutent les 110.000 F supplémentaires, à savoir 328.000 F.

En contre partie, la Ville percevra un montant total de subventions de 185.906 F, ce qui représente un montant de subventions de plus de 50 % des travaux financés par la Ville.

Il est à préciser que sur le montant de l'opération générale fixée à 998.000 F, la dépense restant à la charge de la Ville est de 142.094 F, ce qui représente une participation de 15 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

VU le dossier technique présenté par l'entreprise retenue pour l'exécution des travaux,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire et urgent d'entreprendre la réfection des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire du Lycée de la Triloterie,

DECIDE :

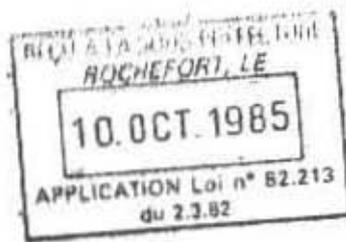
- d'approuver le montage financier tel que présenté par M. le Préfet en date du 8 Juillet 1985 et complété en accord avec les services du Rectorat,
- d'accepter les subventions pour un montant total de 185.906 F,
- d'imputer la dépense correspondante aux travaux sur le Budget Primitif au titre de l'année 1985 au Chapitre 903.2 Article 232.10 d'un montant de 328.000 F.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
ONT SIGNE AU REGISTRE MM. LES MEMBRES PRESENTS,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,





HERVÉ
THERMIQUE



PROJET n° 85.08.31.0092
LYCEE "LA TRILOTERIE" ROYAN
RENOVATION CHAUFFERIE

MAIRIE
VILLE DE ROYAN
Services Techniques
Avenue Pontailiac
17200 ROYAN

ADDITIF A NOTRE DEVIS DU 05/08/1985

Plus-value pour les prestations suivantes :

- Fourniture et pose de cellules de production d'eau chaude sanitaire du type semi-instantané de la marque FRANCIA ou similaire compris accessoires et sujétions 2 24 130,00 48 260,00
- Fourniture et pose d'une chaudière à condensation de puissance 690 KW de marque DELEAGE ou similaire compris accessoires et sujétions 1 24 257,00 24 257,00
- Sous-station comprenant bouteille de mélange pompes de circulation, vannes d'isolement de réglage et accessoires de contrôle 1 13 486,00 13 486,00

TOTAL NET H. T. 86 003,00

T. V. A. 18,60% 15 995,56

MONTANT T. T. C. 101 998,56

=====

VU

ROYAN, le - 1 OCT, 1985
Le Député-Maire

Par délégation
de Pour le Député-Maire
Adjoints



[Handwritten signature]

MONTAGE FINANCIER



Lycée de la Triloterie

Production d'eau chaude sanitaire et chauffage des locaux

Montant de la dépense : 998 000 F

- dépense prise en charge
par l'Etat 678 000 F

- dépense imputée sur le budget
communal 320 000 F

- financée comme suit :

- subvention de l'Etat
(F.S.G.F.) 134 806 F

- subvention de l'APUS 43 000 F

- Participation communale 142 094 F

VU

ROYAN, le - 1 OCT. 1985

Le Député-Maire

Par délégation

de ~~Poulin~~ ~~Dupré~~ Maire

l'Adjoint Délégué



[Signature]